



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nouméa, le 21 mai 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POINT DE SITUATION SUR LES GRAVES TROUBLES À L'ORDRE PUBLIC EN NOUVELLE-CALÉDONIE – 21/05/24 – 9H30

Le retour au calme se poursuit sur l'ensemble du territoire. 1 050 renforts de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale et de la sécurité civile sont déjà à l'œuvre et seront complétés par près de 600 effectifs supplémentaires dans les heures à venir.

Sur décision du haut-commissaire, l'aéroport international de Nouméa – La Tontouta demeurera fermé aux vols commerciaux. Sa réouverture sera réévaluée jeudi 23 mai, en fonction de l'évolution de la situation.

Toutes les dispositions sont prises pour permettre aux touristes encore présents sur l'archipel de pouvoir rentrer chez eux.

Des moyens militaires vont être déployés afin d'assurer la protection des bâtiments publics.

Les opérations de déblaiement des axes routiers se poursuivent dans l'agglomération de Nouméa. Les nombreux moyens matériels déployés sur le terrain permettent le retrait des carcasses et le nettoyage des 76 barrages déjà neutralisés sur l'axe principal. La Police et la Gendarmerie nationales assurent la sécurisation de l'ensemble de ces opérations.

Le bilan des personnes décédées s'élève à 6 morts dont 2 gendarmes. Au total, près de 270 émeutiers ont été interpellés. 21 grandes surfaces ont pu rouvrir et sont progressivement réapprovisionnées.

Les mesures d'interdiction de rassemblements, de transport d'armes et de vente d'alcool sont maintenues. Tous les déplacements sur la voie publique et dans les lieux publics sont interdits sur l'ensemble du territoire de 18 heures à 6 heures le matin suivant et ce jusqu'à la fin de l'état d'urgence.

Le haut-commissaire félicite l'ensemble des forces de sécurité intérieure mobilisées pour leur engagement continu sur le terrain et rappelle que tous les moyens nécessaires sont mis en place pour restaurer l'ordre républicain.

**Contact presse
Bureau de la communication interministérielle**